

L'ÉCHO DILON


*Saint-Odilon
de-Cranbourne*

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 9 NUMÉRO 1

Printemps 2019

Exposition agricole et forestière 25 et 26 mai

Prochaine
parution
Juin 2019

L'ÉCHOdilon est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy

Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne
111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

www.saint-odilon.qc.ca

Nouveauté cette année **Tire de
pick-up samedi
pm dès 13h. À ne pas
manquer !**



**Venez visiter nos ex-
posants et nos arti-
sans en plus de pro-**

**fiter des différentes
activités dispo-
nibles sur le site.**

Bienvenue à tous !



Des nouvelles de votre Municipalité

Mot de la mairesse

Bonjour à tous,

Depuis quelques mois et suite aux changements amenés nous entendons ou lisons plusieurs commentaires sur le déroulement ou la gestion des activités au sujet des loisirs de la Municipalité. Nous constatons que des propos inadéquats sont écrits sur les réseaux sociaux. Ces commentaires visent les employés et les bénévoles et nous ne pouvons accepter de tels gestes. Ces personnes travaillent pour le bien de notre collectivité et ils ne méritent absolument pas de recevoir de tels commentaires publiquement.

Certains sont en fonction depuis peu et d'autres sont à venir. Il est essentiel de leur permettre de s'intégrer à leur nouvel environnement comme nous le vivons tous lors d'un changement d'emploi.

Si vous avez une plainte ou une insatisfaction à formuler nous vous invitons à nous en faire part au bureau municipal. Notez que nous ne tolérerons aucun commentaire de ce genre sur les réseaux sociaux.

Par la même occasion la période des assemblées générales de différents organismes est débutée. La prochaine sera celle de l'OTJ, soit lundi le 15 avril à 20h00. Vous avez des commentaires constructifs ou vous aimeriez vous impliquer socialement, vous êtes les bienvenus, il y a toujours de la place pour des gens qui désirent améliorer les choses, soit par vos idées et votre vision.



Denise Roy, mairesse.

FORÊT DE CRANBOURNE

Mise en vente peu avant les fêtes par Hydro-Québec, le terrain de 1 139,5 hectares situé dans notre municipalité, mais aussi à Saint-Léon-de-Standon et Lac-Etchemin, le long de la rivière Etchemin, a été officiellement vendu au cours des derniers jours. Le nom du nouvel acquéreur sera rendu public lors de la signature du contrat de vente. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous informer davantage. Ce dossier est suivi de près.

ÉTATS FINANCIERS 2018

Les états financiers de la municipalité préparés par la firme de comptables agréées Raymond Chabot Grant Thornton ont été adoptés lors de la séance ordinaire du 4 février dernier. Les résultats des activités financières de la municipalité démontrent des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 654 347\$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 100 126\$. Un rapport détaillé des réalisations de l'année 2018 vous sera envoyé durant le mois de juin tel que prévu par la Loi.

TRAVAUX 2019

Nous sommes toujours en attente de la réponse des subventions pour la réfection d'une autre section de trottoirs et pour l'aménagement d'un parc au coin de la rue Langevin et du 4^e rang. Dossiers à suivre !

Le parc des sous-bois (intersection rue des Buissons et rue Langevin) sera complété ce printemps. Des arbustes ont été plantés à l'automne dernier. Nous ajouterons de nouveaux luminaires et un module de jeux. Ce projet a été réalisé grâce aux Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Robert-Cliche.

Différents travaux de réfection de ponceaux sont prévus pour l'été en plus des travaux habituels. Un étudiant en ingénierie de la MRC continuera de relever certaines de nos infrastructures pour assurer le maintien de nos données via la plateforme GoNet.

DÉPARTS ET POSTE AFFICHÉ

La Municipalité et l'OTJ tiennent à remercier M. Denis Boily pour ses 9 ans de services au sein des loisirs. M. Boily a terminé officiellement le 21 mars dernier. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son changement de carrière. Merci de ton implication !

De plus, le 15 mars dernier, le coordonnateur des travaux publics, M. Marc-Antoine Pelletier, a quitté son poste au sein de la Municipalité pour relever un nouveau défi. Nous lui souhaitons la meilleure des chances !

Ce poste est présentement en processus de dotation. Nous vous ferons connaître le nouveau candidat au moment opportun.



JOURNALIER SUR APPEL

La Municipalité désire instaurer une banque de noms de journaliers pour toutes sortes de petits travaux au sein du département des travaux publics (pelletage, entretien, conducteur véhicule lourd...). Vous avez ou non vos classes pour conduire un véhicule lourd, vous êtes intéressés à travailler manuellement et vous êtes disponibles sur appel ? Communiquez avec nous au 418-464-4801!

PERMIS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION



Vous planifiez des rénovations, la construction d'un garage, d'une remise ou d'un patio, l'achat d'une piscine pour la saison estivale..... N'oubliez pas que vous devez demander un permis pour ces fins. Le formulaire est disponible sur le site web de la Municipalité. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec Mélissa Chrétien au 418-464-4801.



Municipalité de Saint-Odilon

Tel que vous le savez, la MRC Robert-Cliche a participé au projet-pilote visant à instaurer le service téléphonique 3-1-1 du central CITAM 3-1-1 (Centre d'information et de traitement des appels municipaux). Ce projet-pilote est arrivé à son terme le 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, afin de continuer à améliorer le service offert aux citoyens, le conseil municipal a décidé de poursuivre son partenariat avec CITAM 3-1-1, et ce, pour une durée de trois (3) ans. CITAM 3-1-1 permet de répondre aux différentes demandes des citoyens : obtenir de l'information générale, formuler une plainte, s'inscrire aux loisirs ou pour les appels nécessitant une intervention municipale. N'hésitez pas à communiquer avec la municipalité, les agents vous répondront avec plaisir.

Service complémentaire – Une application pour mieux servir le citoyen

CITAM 3-1-1 est actuellement à améliorer ses services offerts aux municipalités. En ce sens, une application mobile et web est en train d'être développée. Celle-ci sera mise à la disposition des citoyens, et ce, dans un avenir rapproché. Elle permet aux résidents de faire des requêtes non-urgentes à leur municipalité via une application mobile ou sur le web via le site internet de la municipalité. En créant son profil, le citoyen peut facilement remplir une demande ou une plainte que ce soit pour les travaux publics, le déneigement, les ordures ménagères, etc. Le citoyen peut aussi faire le suivi de sa requête et peut voir si une requête est déjà existante pour la même problématique dans sa municipalité. Enfin, il peut demander un suivi s'il le désire et voir l'avancement de sa demande.

Dès que celle-ci sera disponible (via Apple Store ou Google Play), une annonce sera effectuée, vous pourrez la télécharger et ainsi commencer à l'utiliser.

La prochaine étape

La ligne téléphonique à dix (10) chiffres sera bientôt remplacée par un numéro unique à trois (3) chiffres, soit le 3-1-1. À ce moment-là, le 3-1-1 remplacera le numéro actuel de l'hôtel de ville, soit le 418 464-4801. Toutefois, jusqu'à ce que nous vous le confirmions, vous devez continuer de signaler le 418 464-4801 pour joindre la Municipalité. Prenez note qu'aucune date n'a encore été fixée pour la mise en place de cette étape. Nous vous tiendrons informés de cette prochaine démarche au cours des semaines à venir.

Nous tenons à vous indiquer que malgré le fait que les appels sont dirigés vers un seul central, il sera toujours possible de parler avec un employé municipal lorsque nécessaire.

Afin d'assurer un service continu aux citoyens, veuillez prendre note que désormais, l'horaire de CITAM 3-1-1 sera prolongé. En ce sens, à compter de lundi prochain, le 1er avril 2019, les nouvelles heures seront du lundi au vendredi, de 8h à 20h.



AVIS

CHANGEMENT DE PROCÉDURE **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

À la séance du 3 décembre dernier, le conseil municipal a voté un changement au niveau de la tolérance pour le non-paiement des taxes.

En fait, le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que les municipalités ont le droit de vendre une propriété si les taxes municipales ou scolaires n'ont pas été payées. Présentement, la Municipalité acceptait un délai de 3 ans avant d'entamer des procédures.

Nous remarquons, depuis quelques années, une tendance à la hausse du montant des taxes en retard et il est important, voir essentiel, de diminuer ce montant. En plus d'être difficile pour le citoyen accumulant 3 ans de taxes en retard à payer, la Municipalité voit ses liquidités affectées.

Il a donc été décidé de diminuer le délai de vente pour non-paiement de taxes de trois à **deux ans** et ce, à partir de l'année financière 2020. Donc, en 2020, une propriété pourra être vendue pour non-paiement de taxes pour les montants dus de 2018 et 2019.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal (418-464-4801).



AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Règlement 372-2019 Modifiant le règlement de zonage 324-2014

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Suite à l'adoption du projet de règlement portant sur :

- Règlement no 372-2019 amendant le règlement de zonage no 324-2014 visant l'ajout d'une classe d'usage dans la zone M-72 et autres dispositions ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ledit projet de Règlement d'amendement le **8 avril 2019 à compter de 18h30** à la salle municipale située au 111, rue Hôtel de ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil expliquera le contenu de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le règlement no 372-2019 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'affaires. De plus, ce projet de règlement no 372-2019 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet de règlement de modifiant le règlement de zonage

Projet de Règlement amendant le règlement de zonage (règlement no 324-2014) afin :

- Ajouter la classe d'usage « C-41 » Vente au détail de biens d'équipement et les services connexes dans la zone M-72 ;
- Modifier les règles pour l'implantation des abris d'hiver et des constructions accessoires en cour avant ;
- Préciser l'article 18 portant sur la marge de recul avant d'une construction industrielle.

Aux fins du règlement de zonage, le secteur M-72 affecté par ces modifications se localise comme-suit :



Une localisation et une description de ces changements peuvent être obtenues auprès de la municipalité du lundi au jeudi inclusivement, aux heures suivantes : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h00.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne
Ce 25 mars 2019

Dominique Giguère
Directrice générale et Secrétaire-trésorière


Saint-Odilon
de-Cranbourne

RAPPEL RÈGLEMENT EAU POTABLE

Le printemps est à nos portes ! Voici un petit rappel concernant l'utilisation de l'eau potable.

Tel que demandé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notre eau est maintenant chlorée. Il n'est sûrement pas nécessaire de vous dire que cette chloration coûte des frais supplémentaires. Autant pour des raisons monétaires qu'environnementales, il devient donc impératif d'économiser notre eau !!!!



Extrait du règlement 334-2015 sur l'utilisation de l'eau potable :

9.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Des pénalités sont prévues entre 100 et 1000\$ pour un particulier et entre 200 et 2000\$ pour une personne morale.

Merci de votre collaboration !



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le règlement du Gouvernement du Québec sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour l'année 2018 sont celles indiquées au tableau 1. Les résidences visées pour l'année 2019 sont celles indiquées au tableau 2. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours des années 2019-2020 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

| | | |
|---------------|----------------------------|----------------------------|
| 0*, 201 | 1 ^{ER} RANG OUEST | Saint-Odilon-de-Cranbourne |
| 0*, 292 à 487 | 6 ^E RANG EST | Saint-Odilon-de-Cranbourne |
| 165 à 223 | LANGEVIN | Saint-Odilon-de-Cranbourne |
| 418 | WICKENS | Saint-Odilon-de-Cranbourne |

Avis aux agriculteurs

La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande, encore une fois cette année, la collaboration des agriculteurs et agricultrices concernant l'épandage de lisier et de fumier solide provenant de leur exploitation.

Une attention spéciale vous est donc demandée pendant les périodes suivantes :

| | |
|------------------|--|
| 24 au 26 mai | Pas d'épandage (Expo-Agricole) |
| 25 mai au 4 août | Pas d'épandage le samedi et le dimanche |
| 18 au 21 juillet | Pas d'épandage (Festival) |
| 21 au 27 juillet | Pas d'épandage (1ere semaine de la construction) |
| 11 au 25 août | Pas d'épandage le dimanche |

Nous vous demandons d'accorder également une attention particulière lors de vos déplacements avec votre machinerie. En fait, lors d'une séance de conseil, plusieurs citoyens ont exprimé leur mécontentement concernant le non-respect de la vitesse permise dans le périmètre urbain et de la signalisation routière. Nous vous rappelons que la vitesse maximale est de 50 km/h et que les « stop » sont obligatoires et ce, pour tous les véhicules.

Sachez que nous comprenons le désagrément que ces demandes peuvent vous apporter, mais nous comprenons également les résidents de notre village. L'harmonie au cœur d'une municipalité débute par le respect de nos voisins.

Bon été à tous!

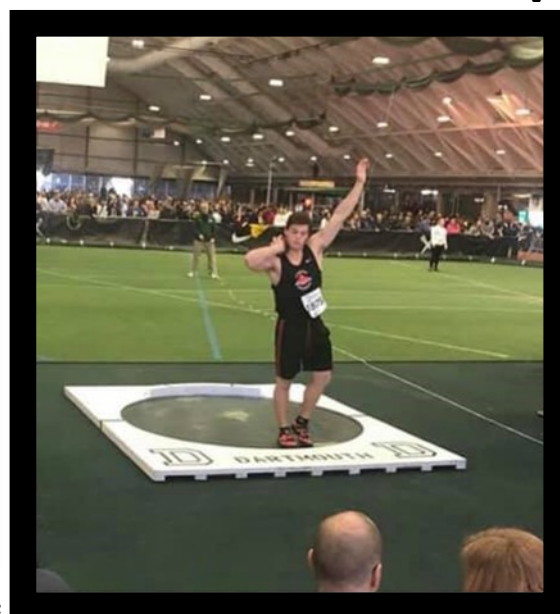
CAMP DE JOUR

Notre camp de jour sera ouvert cette année du 25 juin au 23 août et probablement fermé durant les semaines de la construction. Un sondage portant sur les besoins pour les semaines de la construction sera distribué afin de voir s'il s'avère nécessaire d'offrir le service. Les inscriptions se feront via Qidigo dès la fin avril. Vous pouvez aussi consulter le site de l'OTJ, www.otjsaint-odilon.qc.ca pour prendre connaissance du code de vie et du calendrier des activités.

Vos moniteurs pour l'été sont Anthony Labbé, Emmy et Gabrielle Fecteau ainsi que Ève Morency.

NOUVEAUTÉ un service de repas vous sera probablement offert pour l'heure du midi. Dossier à suivre.





Bravo à Anthony Labbé pour sa médaille de bronze au championnat canadien d'athlétisme qui s'est tenu le 17 mars dernier au Centre Claude Robillard. La même fin de semaine, il était également en nomination au gala sportif beauceron dans la catégorie athlétisme. Cet athlète performe également au volleyball ainsi qu'au lancer du disque l'été. (à droite sur la photo). Une mention pour sa 6e place au lancer du poids le 12 janvier à Dartmouth, USA.



RÉSULTATS
HALTÉROPHILIE

LÉA FECTEAU
 4e rang • 71 kg - femme Total
 4e rang • 71 kg - femme Épaulé-Jeté
 5e rang • 71 kg - femme Arraché



Bravo à Léa Fecteau pour sa performance aux Jeux du Québec le 7 mars dernier !

Félicitations et soyons fiers de ces belles réussites !



PROJET

Alérion Supermileage

Université Laval

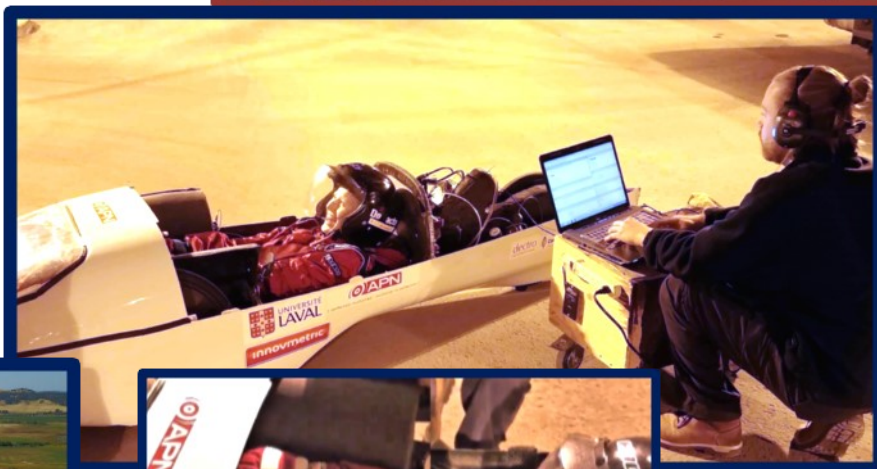
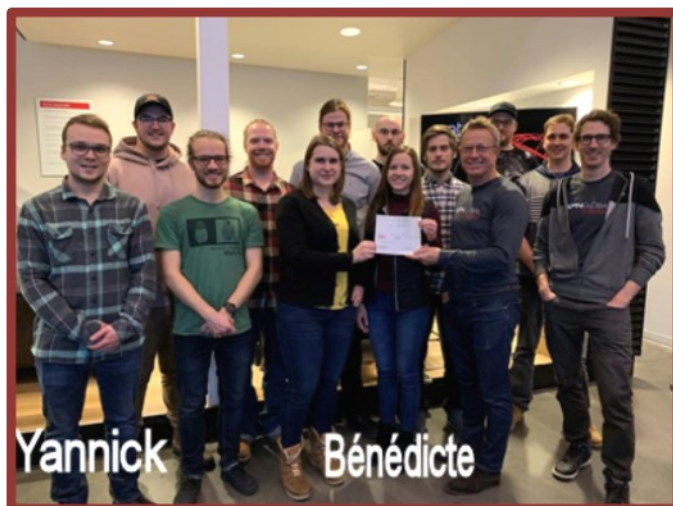


Yannick Rioux (étudiant en génie mécanique), l'ami de Yasmine Ruel, fait partie d'une équipe d'ingénieurs qui ont conçu un prototype à moteur qui doit effectuer la plus longue distance avec un litre d'essence. Il est responsable du volet composite, soit de la coque du véhicule et tout ce qui est en fibre de carbone et en kevlar. Bénédicte Ruel s'occupe de la gestion administrative du projet (commanditaires, location véhicules, billets d'avion...) et fait partie de l'équipe. Yasmine (étudiante en chimie cosméceutique) devait être la pilote à l'origine, mais dû à des contraintes d'examen et de laboratoire, elle a dû céder sa place de pilote à Bénédicte (étudiante en enseignement primaire et préscolaire).

Le prototype est équipé d'un moteur de kart 50cc entièrement refait afin de privilégier l'économie d'essence.

Donc, en début avril, ils participeront à la compétition Shell Eco Marathon (SEMA) 2019 sur la piste de Sonoma en Californie.

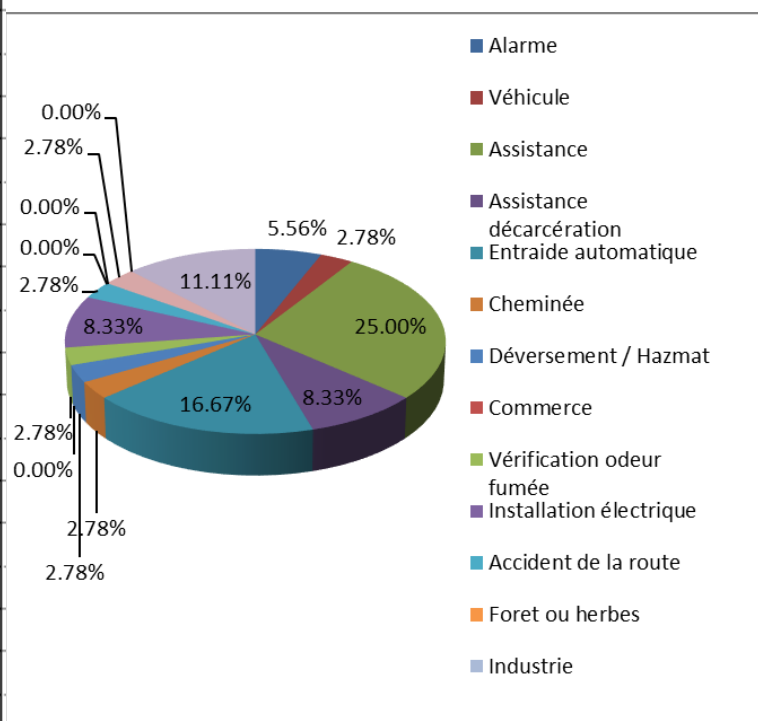
Yasmine et Bénédicte sont les filles de Robert et Marjorie



Service incendie

Statistiques du 1 décembre 2017 au 30 novembre 2018 – SSI Saint-Odilon

| 1/12/2017 au 30/11/2018 | | Nb | % |
|-------------------------|--------------------------|----|---------|
| 1 | Admin | 1 | 2.78% |
| 2 | Urgence municipale | 2 | 5.56% |
| 10 | Alarme | 2 | 5.56% |
| 12 | Véhicule | 1 | 2.78% |
| 13 | Assistance | 9 | 25.00% |
| 13 | Assistance décarcération | 3 | 8.33% |
| 13 | Entraide automatique | 6 | 16.67% |
| 21 | Cheminée | 1 | 2.78% |
| 30 | Déversement / Hazmat | 1 | 2.78% |
| 22 | Commerce | 0 | 0.00% |
| 31 | Vérification odeur fumée | 1 | 2.78% |
| 40 | Installation électrique | 3 | 8.33% |
| 105 | Accident de la route | 1 | 2.78% |
| 50 | Foret ou herbes | 0 | 0.00% |
| 70 | Industrie | 0 | 0.00% |
| 71 | Bâtiment agricole | 1 | 2.78% |
| 80 | Résidence | 0 | 0.00% |
| 999 | Pratique / Exercice | 4 | 11.11% |
| | | 36 | 100.00% |



Prévenir les feux de cuisson

- Fermez les appareils de cuisson lorsque vous devez quitter la cuisine ou votre domicile.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière.
- Gardez un extincteur portatif, à portée de main, à quelques mètres de la cuisinière, par exemple à l'entrée de la cuisine, et apprenez à l'utiliser.
- Conservez les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants.
- Gardez des mitaines de four, en bon état, à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants.
- Nettoyez régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.

- Si vous possédez un four autonettoyant, faites le nettoyage régulièrement.
- N'utilisez pas la fonction d'auto-nettoyage si beaucoup de résidus s'est accumulé au fond du four. Ils pourraient s'enflammer car la température lors du nettoyage peut facilement s'élever à plus de 480°C (900°F).
- Nettoyez régulièrement les récipients sous les éléments électriques de la cuisinière.
- Nettoyez l'intérieur de la hotte du poêle ainsi que l'extérieur. L'accumulation de résidus gras peut prendre feu.

Prudence lors de l'utilisation des appareils suivants :

Réchaud à fondue

- ⇒ Posez le réchaud à fondue sur une surface stable qui supporte la chaleur. Évitez les nappes et les napperons.
- ⇒ Dégagez quelques centimètres autour du réchaud.
- ⇒ Si vous utilisez un réchaud à fondue électrique, attachez le cordon d'alimentation à une patte de la table.
- ⇒ Assurez-vous que le brûleur à combustion liquide est bien refroidi avant de le remplir. Ne jamais le faire lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- ⇒ Remplissez le brûleur avec le combustible recommandé. Utilisez les capsules de gel combustible seulement dans le brûleur prévu à cette fin.
- ⇒ Utilisez un couvercle en métal pour éteindre le brûleur.
- ⇒ Laissez brûler complètement le combustible liquide. Évitez de déplacer le brûleur qui contient encore du combustible liquide, même éteint.
- ⇒ Attendez que le contenu de la casserole à fondue ait refroidi avant de la déplacer.

Friteuse

- * Utilisez une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat. Ne jamais utiliser une casserole pour frire vos aliments.
- * Lisez les instructions avant de l'utiliser et de la ranger.
- * Chauffez l'huile lentement.
- * Éteignez la friteuse immédiatement une fois la cuisson terminée.

Four à micro-ondes

- Ne faites pas cuire les aliments trop longtemps. Évitez d'utiliser de l'huile. Surveillez l'appareil si des plats en papier, en plastique ou en toute autre matière combustible sont placés dans le four pour cuire les aliments.
- Ne faites pas chauffer un sac de grains plus longtemps qu'il ne l'est indiqué sur l'étiquette, sinon il pourrait prendre feu. Évitez les sacs de confection artisanale.
- N'utilisez pas de papier d'aluminium et assurez-vous de retirer tout objet métallique avant de faire chauffer les aliments (ustensiles, attaches [broches]), etc.)

Poêles à raclette, plaques chauffantes, gaufriers et fours de comptoir

- ◆ Utilisez des appareils de cuisson certifiés par un [organisme reconnu](#).

- ◆ Si l'appareil est placé sur la table de cuisine, attachez le cordon d'alimentation à une patte de la table.
- ◆ Laissez refroidir l'appareil avant de le déplacer.

Quoi faire lors d'un feu de cuisson?

Sur la cuisinière

- ⇒ Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- ⇒ Éteignez le feu en plaçant un couvercle de dimension appropriée sur le récipient. Utilisez une mitaine de four pour déposer le couvercle sur le récipient, car la vapeur ou les flammes peuvent vous brûler gravement.
- ⇒ Si possible, fermez les éléments chauffants, incluant ceux du four.
- ⇒ Fermez la hotte de cuisine.
- ⇒ Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Ce dernier pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.
- ⇒ Si le feu est éteint, mais qu'il y a accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer et évacuez votre domicile.
- ⇒ Si le feu se propage, fermez vite les fenêtres et les portes si vous en avez le temps, évacuez rapidement votre domicile et appelez le 9-1-1.

Dans un appareil électrique comme un four de comptoir ou un four à micro-ondes :

- Annulez la commande de cuisson.
- Laissez la porte de l'appareil fermée.
- Débranchez l'appareil si le cordon d'alimentation est accessible.
- Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint.
- Faites inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Si le feu de cuisson **ne se propage pas**, mais qu'il y a accumulation de fumée :

- Ouvrez les fenêtres et les portes pour ventiler votre résidence.
- Évacuez votre domicile, car la fumée est toxique.
- Appelez les pompiers.

Si le feu de cuisson **se propage** :

- Évacuez tous les occupants du bâtiment.
- Si vous en connaissez l'usage, [éteignez le feu avec un extincteur portatif \(voir la vidéo\)](#).
- Fermez les portes et les fenêtres en vous dirigeant vers la sortie.
- Appelez les pompiers.

Pour information :

Robert Ruel

Directeur SSI
Saint-Odilon
Casernes #1, MRC Robert-Cliche
robert.ruel@bobruel.com



Loisirs et vie communautaire

L'Échodillon fait peau neuve concernant la section loisirs et vie communautaire. En effet, la section loisirs sera maintenant reprise par l'OTJ. Suivez les programmations et les différentes dates des activités à venir sur la page facebook ou sur le site web de l'OTJ.



Aux origines DE PÂQUES - La Renaissance

Dimanche
31 MARS
À 13H30

Au 111, Rue de l'Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne

C'est au cœur du printemps que l'on célèbre la plus importante fête chrétienne, dont les symboles contemporains, l'œuf et le lapin, sont pourtant bien plus anciens que la religion qui l'a rendue si importante dans notre calendrier. La symbolique de la renaissance et du renouveau est depuis toujours le sens premier de ce moment de l'année.

Conférencière :



Isabelle Matte, anthropologue et originaire de St-Joseph-de-Beauce. Longtemps chargée de cours et chercheuse dans les milieux universitaires, elle est maintenant, l'Anthropologue en liberté, allant à la rencontre des gens afin de diffuser ses connaissances et réflexions à un public plus large.

Quatrième et dernière conférence d'une série de quatre présentée par le Musée Marius-Barbeau sur les Fêtes annuelles. Chaque conférence présentera la spécificité d'une fête en traitant de ses origines et de ses traditions, dans lesquelles s'intègre la vie des Beauceurons.

Pendant la conférence, UNE ACTIVITÉ CRÉATIVE donnée par Johanne Maheux est offerte AUX ENFANTS.

Bienvenue à tous ! Réservez au 418-397-4039
Ce projet est réalisé grâce au fonds culturel de la MRC Robert-Cliche

Coût 5\$/adulte
3\$/enfant



MRC
Robert-Cliche

Québec

CD
ROBERT-Cliche
La force du partenariat
exercée en nos lieux.

MUSÉE
MARIUS-BARBEAU

Saviez-vous que?

Les services **en soins infirmiers courants** en CLSC sont offerts sur **rendez-vous seulement**. Pour les personnes de tous âges capables de se déplacer pour les obtenir, ces services sont :

- Soins de plaies et pansement
- Lavage d'oreilles (*Sans prescription médicale*)
- Retrait de points et d'agrafes
- Injection de médicaments
- Irrigation, retrait et pansement de drain
- Soins de sonde vésicale et administration de médicaments dans la vessie
- Enseignement (antibiotiques intraveineux, administration de médicaments, etc.)
- Soins de pessaire (*Prescription médicale requise*)





Spectacle

« LES TALENTS DE CHEZ NOUS »

Un spectacle de variétés musicales, où diverses prestations seront données par des gens de chez nous et de différentes catégories d'âge, aura lieu à la salle municipale de St-Odilon, le **samedi 27 avril 2019 à 20 h**, au profit de la communauté de St-Odilon (CCOL).



Venez encourager nos talentueux(es) participants(es) et passer une agréable soirée!!!

Billets en vente au coût de **20 \$ à l'entrée** et en prévente à **15 \$** auprès de Lise Boily 418-464-4240, Ghislaine Maheux 418-464-4331 ainsi qu'au bureau 418-464-2281 sur les heures d'ouverture.

Bar sur place



Le Club FADOQ 4 saisons

fadoq

vous invite jeudi la 11 avril pour le traditionnel dîner de cabane à sucre chez Raymond Vachon.

Coût de l'activité:

Membre = 13.00\$

Non-membre = 22.50\$

Pour inscription et information communiquez avec madame Pierrette Vachon au 418-464-2871



PROGRAMME D'ÉTÉ

MULTI-AVENTURES

PROGRAMME D'ÉTÉ DE LA MDJ Robert-Cliche

Pour les ADOS de 12 à 17 ans

2 activités/semaine, pendant 5 semaines

COÛT :

225\$ municipalités participantes de Robert-Cliche

325\$ St-Frédéric et autres MRC

*** Possibilité de faire une activité de financement pour avoir un rabais de 100\$**

INSCRIPTIONS :

Du 1^{er} mai au 21 mai 2019

SURVEILLEZ NOTRE PAGE FACEBOOK

POUR LA PUBLICITÉ ET LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION !!!

f : Mdj Robert-Cliche

INFOS :

Véronique : 418-957-2892 * mdj.mrc.rc@hotmail.com



Société Alzheimer

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Merci à nos partenaires

L'APPU POUR LES PROCHES AÎNÉS
CHAUDIÈRE-APPALACHES

et

fadoq
Régions de Québec et
Chaudière-Appalaches

2017 : « Mémoire en vacances, anges au travail »

2018 : « En Alzh'amour »

2019 : nouvelle pièce de théâtre gratuite

Souviens-moi de toi

Pièce de théâtre où Roland demande à Thérèse de l'aider à se souvenir.

Il nous fait comprendre et ressentir sa maladie.

St-Gédéon

9 mai 2019, 13h30

Aréna Marcel Dutil

120, 1ère ave sud (salle 2)

St-Odilon

23 mai 2019, 13h30

Salle communautaire

111, rue de l'Hôtel de ville

Entrée gratuite (pas de réservation) Info : 1 888 387-1230

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Madame Denise Roy

■ Conseillers:

■ Mesdames Lynda Poulin

■ Peggy Poulin-Nolet

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Mario Boily

■ Gilbert Vachon

■ Réналd Rodrigue

Les Séances régulières du Conseil Calendrier 2019

14 janvier-4 février-11 mars-8 avril-6 mai-

3 juin-8 juillet-12 août-9 septembre-

7 octobre-4 novembre-2 décembre.

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0

Tél: 418-464-4801

Télécopieur: 418-464-4800

Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

Coordonnateur au travaux publics:

À combler

Coordonnateur des loisirs:

Jean-Sébastien Drouin

Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h



Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h et de 13h à 16:30h
Et le vendredi de 8:00h à 12h

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca